



AUDIT DE CONTRIBUTION AGEFIPH

Modalités juridiques complètes pour la conformité à l'Obligation d'Emploi
des Travailleurs Handicapés (OETH)

CADRE JURIDIQUE

Fondements

Articles L.5212-1 à L.5212-16 du Code du travail

Obligation

6% d'emploi TH pour entreprises \geq 20 salariés

Contrôle

URSSAF depuis 2020 (pouvoirs de redressement)

ANALYSE DE L'EFFECTIF ASSUJETTI



Documents clés

- DSN mensuelles
- Liste nominative
- Bulletins de paie

Méthode

- Effectif mensuel proratisé
- Division par 12 mois
- Arrondi demi-point inférieur



BÉNÉFICIAIRES DE L'OETH

- **Justificatifs obligatoires**

RQTH, carte d'invalidité, AAH, AT/MP >10%

- **Points de vigilance**

Validité temporelle, confidentialité RGPD

CALCUL DE LA CONTRIBUTION

Étape 1

Bénéficiaires manquants = (Effectif × 6%) - BOETH
employés

Étape 3

Déductions (sous-traitance EA/ESAT): max 50%
contribution

Étape 2

Application coefficient: 400/500/600 × SMIC horaire selon
taille

Étape 4

Contribution finale = (Bénéficiaires manquants ×
Coefficient) - Déductions

ACCORDS AGRÉÉS



Exonération totale de contribution

Contenu obligatoire:

- Plan d'embauche
- Plan de maintien dans l'emploi
- Formation/insertion
- Adaptation technologies

Budget \geq montant contribution théorique

RISQUES ET POINTS DE VIGILANCE

1

Calcul d'effectif erroné

Redressement rétroactif 3 ans + pénalités jusqu'à 25%

2

Justificatifs invalides

Non-comptabilisation des bénéficiaires concernés

3

Délais non respectés

Majorations et risque accru de contrôle URSSAF

4

Données personnelles

Sanctions RGPD: jusqu'à 4% CA mondial

CONTACTEZ-NOUS

Votre interlocuteur: Alexandre BAUMBERGER

77, avenue Général Leclerc
33200 BORDEAUX

Email: contact@handypartner.fr

Tel: 06 47 353 370

